

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2022

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptations du tableau des effectifs liée à des recrutements (-6/+6)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

Supprimer au 1 ^{er} novembre 2022 :	Créer au 1 ^{er} novembre 2022 :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste d'attaché principal - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle - 1 poste d'animateur - 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe <p>Ces postes sont à temps complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 postes d'attaché - 1 poste d'adjoint technique - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants - 2 postes d'adjoint d'animation <p>Ces postes sont à temps complet</p>

II. Adaptations liées aux nominations pour stage suite à réussite d'un concours ou promotion interne ou reclassement (-2/+1)

Un agent peut être nommé rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à la réussite d'un concours. Ses missions correspondant à ce poste, il convient de supprimer un poste de rédacteur et de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Un autre agent peut être nommé technicien principal de 2^{ème} classe suite à sa réussite à l'examen professionnel. Il convient de supprimer le poste d'agent de maîtrise qu'il occupait mais il n'est pas utile de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe car il en existe un vacant.

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de rédacteur - 1 poste d'agent de maîtrise <p>Ces postes sont à temps complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe <p>Ce poste est à temps complet</p>

III. Adaptations liées aux avancements de grade (-1/+1)

Dans le cadre des évolutions de carrière des agents titulaires, des avancements de grade ont été proposés, considérant que les agents, outre les conditions statutaires réunies, réalisent des fonctions correspondant aux missions du grade d'avancement et répondent aux règles des lignes directrices de gestion. Afin de nommer ces collaborateurs, il convient d'effectuer les créations et suppressions suivantes au 1^{er} novembre 2022 :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale Ce poste est à temps complet	- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure Ce poste est à temps complet

IV. Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation de services (-1/+1)

Suite à l'ouverture du lieu d'accueil enfants / parents (LAEP) et au déploiement des groupes de paroles dédiés aux familles, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de la psychologue du service Petite enfance. Son poste va ainsi passer à temps non complet 31,5 heures par semaine, soit 0,9 équivalent temps plein.

Supprimer :	Créer :
- 1 poste de psychologue de classe normale à temps non complet 18,8 heures hebdomadaires	- 1 poste de psychologue de classe normale à temps non complet 31,5 heures hebdomadaires

V. Adaptation du tableau des effectifs liée au changement de strate de la Ville (-1/+1)

Suite au recensement, la Ville compte désormais officiellement plus de 20 000 habitants. Il convient dès lors de modifier le poste de directeur général des services comme suit :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste de directeur général des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants Ce poste est à temps complet	- 1 poste de directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants Ce poste est à temps complet

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 11 postes et à en créer 10 au 1^{er} novembre 2022.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} septembre 2022	Au 1 ^{er} novembre 2022
Ville	440,17 (dont 3 détachés pour stage)	439,53 (dont 3 détachés pour stage)
CCAS	17	17
TOTAL :	457,17	456,53

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2022 pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation.